

CONSEIL MUNICIPAL DE ROFFIAC

(compte rendu Presse - séance du 08 nov 2016)

I- Financement des travaux pour l'extension de l'école-mairie et de la salle multiservices

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier relatif au projet de restructuration et d'extension du bâtiment École-Mairie pour lequel le coût de l'enveloppe prévisionnelle a été fixé à 613.912,99 H.T. Les demandes de subventions ont été transmises aux différents partenaires, dont le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) mais pour l'heure, ce dernier ne s'est pas encore prononcé. Pour autant, il nous a été certifié par la personne chargée de mission pilotage du programme FEADER, que cette situation ne constituait pas un obstacle pour débiter les travaux du fait de l'attribution de la subvention DETR.

Malgré l'incertitude concernant la subvention FEADER, le Conseil Municipal votant à l'unanimité des mains levées :

- Opte pour ce projet de réhabilitation et restructuration du bâtiment École-Mairie.
 - Autorise Madame le maire :
- à notifier au bureau d'architecture SCP ALLEGRE ESCHALIER la maîtrise d'œuvre pour cette opération, de manière à procéder à la consultation des entreprises.
- à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet et consulter le maximum d'instances pour obtenir un soutien financier le plus important possible pour mener à bien l'opération.

II- Renouvellement des tarifs des différents services

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des mains levées, d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2017, pour les services ci-après :

Eau et assainissement

Comme en 2016, les tarifs évolueront dans les mêmes conditions que ceux de la ville de Saint-Flour.

Cantine scolaire :

En concertation avec la commune d'Andelat, afin de pallier l'augmentation croissante des charges , la participation des parents passera de 2,50 € à 2,55 €. Le repas « adulte » s'établira à 5,55 € au lieu de 5,50 €.

Installation coffrets compteur :

- Pour une construction ayant fait l'objet d'un permis de construire, le forfait des frais d'installation passe de 260 € à 280€
- Ce forfait est fixé à 500 € au lieu de 400 € si la construction ne fait pas l'objet de permis de construire

Salle polyvalente : tarif sans changement

Droit d'accès au réseau « assainissement »

Mme le Maire informe que ce droit d'accès est une redevance due par le propriétaire, dont le montant - fixé au 01/01/2010 à un montant forfaitaire de 1200,00 € TTC - n'est plus en adéquation avec les tarifs actuels . Ce faisant, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et votant à l'unanimité des mains levées décide de facturer ce droit au réseau, pour les maisons construites hors lotissements tout en se situant dans le zonage d'assainissement, à 1500,00 €.

Questions diverses

✓ *Travaux en cours*

Afin de répondre aux attentes des uns et des autres, le monument aux morts a été tourné vers le sud à des fins pratiques mais également de sécurité .

Les travaux d'écoulement d'eau en bordure de la RD926 sont en cours ainsi que les travaux de réfection sur les hameaux de Mazerat, Rivet et Védernat.